RCS : AIX EN PROVENCE
Code greffe : 1301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AIX EN PROVENCE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2011 B 00833
Numéro SIREN : 492 197 959
Nom ou dénomination : A C S E P

Ce dépôt a été enregistré le 20/11/2019 sous le numéro de dépôt 18483

Greffe du tribunal de commerce d'Aix en Provence

Acte déposé en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 20/11/2019

Numéro de dépôt : 2019/18483

Type d'acte : Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire
Divers

Déposant :

Nom/dénomination : A C S E P

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 492 197 959

N° gestion : 2011 B 00833

Copie certifiée conforme
B / 20/11/2019 10:00:05
N° de dépôt - 2019/18483 / 492197959

ACSEP
S.A.S au capital de 270 000,00 Euros
Siège social : 380 Avenue Archimède
Parc Cézanne 1 BAT A
13857 AIX EN PROVENCE CEDEX 3
492 197 959 R.C.S AIX EN PROVENCE

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30/06/2019

L'an deux mille dix neuf et le trente juin à 10 heures,

Les associés de la société **SAS ACSEP,** se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation de la Présidente.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents à l'assemblée.

La SAS FIDAREX, Commissaire aux Comptes régulièrement convoquée, est absente et excusée.

Monsieur Thierry PUHARRE préside la séance en qualité de Président de la société.

Le Président constate que les associés présents ou représentés remplissent les conditions de quorum et de majorité déterminés dans les statuts.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés ;
- la feuille de présence ;
- le rapport de gestion de la Présidente ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2018 ;
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.
L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Président sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2018,
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2018,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2018 et quitus au Président,
- Affectation du résultat,
- Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce et approbation,
- Renouvellement du mandat des Commissaires aux Comptes,
- Questions diverses.

Copie certifiée conforme
B / 20/11/2019 10:00:05
N° de dépôt - 2019/18483 / 492197959

Le Président donne lecture de son de rapport de gestion et du rapport du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clos ainsi que du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce.

Le Président ouvre la discussion puis met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Résolution n° 1

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2018 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2018 lesquels font apparaître **un bénéfice** de **162 593** Euros.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve au Président de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 2

Résultat – Affectation

L'Assemblée Générale entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2018** faisant ressortir **un bénéfice** de **162 593** Euros.

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de l'exercice clos de la façon suivante :

- Au compte Report à Nouveau pour un montant de **162 593** Euros.
 *Il passera ainsi de la somme de **936 155** Euros à la somme de **1 098 748** Euros après affectation.*

Rappel des dividendes distribués

L'Assemblée Générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices. (art.243 Bis du code général des Impôts).

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 3

L'Assemblée Générale approuve l'opération intervenue, entre l'associé concerné et la société au cours de l'exercice écoulé, telle qu'elle résulte du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'Article L 227-10 du Code de Commerce.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des associés pouvant participer au vote, les associés intéressés n'ayant pas pris part au vote.

Copie certifiée conforme
B / 20/11/2019 10:00:05
N° de dépôt - 2019/18483 / 492197959

Résolution n° 4

Les mandats de :

FIDAREX, Commissaire aux Comptes titulaire,
ESC2, Commissaire aux Comptes suppléant,
étant arrivés à expiration, l'Assemblée Générale décide de ne pas les renouveler compte tenu de la loi pacte et des nouveaux seuils de désignation.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n°5

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance.

Le Président de Séance

Thierry PUHARRE



Copie certifiée conforme
B / 20/11/2019 10:00:05
N° de dépôt - 2019/18483 / 492197959